

COMMUNE DE SAINT SEVERIN - 16390

PROCES-VERBAL

Réunion du conseil municipal du 12 NOVEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DOUZE DU MOIS de NOVEMBRE à 20 H. le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIERE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIERE Alain – BENOIT Patrick – DESAGE Sébastien - FOURRE-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick – GENDRON Teddy - MARCADIER Christian - MOREAU Jean-Clément – MORGAN Andréa - PLANTIVERT Marie-Edith - SIMONET Sylvette - SOCHARD Jacky - TELEMAQUE Marie-Claude.

A été élu Secrétaire de séance : MARCADIER Christian

Absents excusés : MEAR Emmanuel - MERCIER Bruno

Date de convocation : 05/11/2014

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 13

Majorité absolue : 7

M. le Maire commence la réunion en remerciant Patrick GALLÈS pour ses recherches d'archives lues lors de la cérémonie du 11 novembre et pour la marseillaise chantée par les enfants.

Validation du procès-verbal de la réunion du 08 octobre 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 08 octobre 2014.

Transfert de la gestion du RSP de Saint-Séverin à la CDC Tude et Dronne

M. le Maire rappelle au conseil que les relais services publics de Chalais et Montmoreau sont gérés par la communauté de communes Tude et Dronne.

La communauté de communes Tude et Dronne, créée depuis le 1^{er} janvier 2014, a défini au mois de mars ses compétences, parmi lesquelles figurent, au titre des compétences supplémentaires, celle relative à « l'étude, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des pôles multiservices d'intérêt communautaire, en perspective d'y accueillir différents services publics et services aux publics ».

La commission « Action sociale » de la communauté de communes Tude et Dronne, réunie le 23 octobre 2014, a identifié les structures labellisées « Relais Services Publics » comme relevant de l'intérêt communautaire, seul le RSP de Saint-Séverin ne relève pas de la compétence intercommunale. Cette commission recommande de déclarer le RSP de Saint-Séverin d'intérêt communautaire.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la gestion du RSP de Saint-Séverin à la communauté de communes Tude et Dronne.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, est favorable au transfert de la gestion du RSP de Saint-Séverin à la communauté de communes Tude et Dronne à compter du 1^{er} janvier 2015.

En ce qui concerne l'animatrice plusieurs possibilités : soit elle reste salariée à la mairie et sera mise à disposition de la CdC Tude et Dronne, soit elle passe employée de la CdC et sera mise à disposition de la mairie de Saint-Séverin, soit elle aura 2 employeurs. Ceci fera l'objet d'une discussion entre M. le Maire de Saint-Séverin, M. le Président de la CdC Tude et Dronne et l'animatrice.

Eaux de pluie rue du stade

M. le Maire rappelle au conseil que les eaux de pluie du bourg se déversent naturellement sur les terrains situés aux numéros 4 et 6 de la rue du Stade. Ces terrains ont récemment été achetés et un permis de construire a été déposé. Les nouveaux propriétaires ont créé un fossé mais les eaux se déversent maintenant chez le voisin.

M. le Maire a fait une réunion avec tous les propriétaires concernés par ce problème d'écoulement des eaux pluviales Mme LAGUILLON, Mme MICHELOT, M. ARCHAT et Mme DARES, et M. MOREAU le jeudi 6 novembre, pour trouver une solution.

Une canalisation passant sous les parcelles A 1028, A 1494, A 1349 et A 262 pourrait être posée. C'est la commune qui ferait établir les devis à son nom. La commune prendrait à sa charge la facture et pourrait demander une participation aux propriétaires en fonction du mètre linéaire de leur terrain concerné.

Schéma de mutualisation

M. le maire rappelle les compétences transférées à la communauté de communes : les écoles, la petite enfance, la voirie, le centre de loisirs. Ces transferts de compétences ont fait diminuer la charge de travail dans les mairies mais les postes sont restés les mêmes. La solution pour ne pas avoir de doublon dans les emplois entre la mairie et la CdC pourrait passer par la mutualisation de certains personnels, dans le même esprit on peut imaginer la mise en commun de matériel.

La CdC doit, avant le 31/12/2014, faire un schéma de mutualisation qui sera ensuite soumis aux conseils municipaux pour avis avant le 31/03/2015. Ce schéma permettra de calculer un coefficient de mutualisation qui déterminera le montant de la DGF.

Compte rendu sur le conseil d'école

Patrick GALLES fait un compte rendu du dernier conseil d'école.

Une liste de travaux à réaliser par le personnel communal a été déposée à la mairie.

Le marché de Noël aura lieu le vendredi 5 décembre et la fête de l'école le vendredi 19 décembre à la salle des fêtes de Pillac.

Toutes les classes vont partir sur l'île de Noirmoutier 3 jours/2 nuits. L'association Bouge ton école participe à hauteur de 4 000 €. La commune participera au voyage si l'école le demande à prévoir en 2015 sur le budget de la commune.

Syndicat mixte de la fourrière

Il ne se déplacera plus que pour les campagnes de capture de chats.

Il conviendra de surveiller le niveau de cotisation de ce syndicat compte tenu de la baisse des prestations.

Organisation stockage branches à broyer

Des administrés ont demandé à la commune où ils pourraient déposer leurs branches pour qu'ensuite la commune les broie et qu'ils puissent avoir du broyat.

Une aire de stockage pourrait s'organiser près de la station d'épuration sur le terrain de Mme MICHELOT, que la commune loue. Le risque est que les personnes déposent des branches trop sèches ou mélangent les résineux et les autres bois. Il conviendra de réfléchir à l'acheminement sur cette aire et aux conditions d'accès de ce site.

Une réunion sera organisée avec le service technique et voir quelle solution trouvée.

Synthèse des vérifications APAVE

Edith PLANTIVERT présente les contrôles APAVE qui ont été fait cette année pour l'électricité, le gaz et le matériel.

Les problèmes sont mineurs mais doivent être réparés comme des problèmes de mise à la terre, des câbles non fixés, les lumières du chapiteau installées à la guinguette doivent être raccordées à la terre, les bouteilles de gaz au foot sont stockées dans le local chaufferie ce qui n'est pas autorisé, une solution devra être trouvée avec le club.

A qui commander les travaux ? Une nouvelle entreprise doit s'installer sur la commune à partir du 1^{er} décembre 2014, Edith PLANTIVERT est chargée de la contacter.

Voisins vigilants

M. le Maire présente le concept « voisins vigilants ». Après discussion, le conseil municipal décide d'adhérer à la démarche. Une réunion publique sera organisée avec la gendarmerie pour informer les administrés. Voisins vigilants permet aux administrés d'informer la gendarmerie des choses suspectes qui se passent sur la commune, de donner le numéro d'immatriculation d'une voiture suspecte. Ca a un caractère dissuasif.

28 communes de Charente ont d'ores et déjà adhérees au principe.

Travaux salle des fêtes

Les échafaudages sont installés. Un avenant a été signé avec l'entreprise TASTET (610 € TTC) pour augmenter l'isolant de 100 mm à 110 mm afin de pouvoir bénéficier d'une subvention d'ERDF allant de 1 000 à 1 200 €.

Les réunions de chantier ont lieu tous les 15 jours y participent le Maire, Marie-Edith PLANTIVERT et Bruno MERCIER.

Maison Virecoulon

M. LAFRAIE est intervenu (2 846 €) pour dégager le site : ronces, bois, murs écroulés. Mme MARX a fait un relevé de l'existant qui est présenté au conseil.

Le 10 novembre une réunion en présence de M. RIVIERE, M. MOREAU, M. GALLES, Mme PLANTIVERT, la société de chasse et la société de pêche a eu lieu pour connaître les attentes des associations. La chasse souhaite une grande pièce pour manger, une autre pour pouvoir dépecer le gros gibier et une cheminée. Pour la société de pêche rien de particulier.

M. RIVIERE a rendez-vous avec l'ATD 16 le 21 novembre à 14 h à la mairie.

Le problème qui se pose est la maison mitoyenne qui menace de s'écrouler. M. le Maire va prendre un arrêté de péril imminent et souhaite engagée une procédure de reprise de bien sans maître.

Portes ouvertes ateliers municipaux pour les élus

Suite à une réunion du personnel, les employés du service technique souhaite la visite du conseil municipal dans leurs locaux. Les conseillers sont d'accord il reste à fixer une date qui convienne à tout le monde.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est déclarée close à 22 h 15.